

TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES
AU 01/02/2020

Prix en euros, exprimés taxes incluses
lorsque celles-ci sont dues.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés
à un compte de paiement)

TARIFS EN €

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

| | |
|---|---|
| Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) Cyberplus Initial ⁽¹⁾⁽²⁾ | Gratuit (hors coût fournisseur d'accès internet) |
| Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : Cyberplus | Gratuit |
| Tenue de compte | 2,00€ par mois Soit pour information 24,00€ par an |
| Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) | 43,00€ par an |
| Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) | 42,00€ par an |
| Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) | 34,00€ par an |
| Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) | 1,00€ par retrait (à partir du 4 ^e retrait par mois) |
| Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Sécuriplus | 28,00€ par an |
| Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : | |
| – en agence | 4,60€ par virement |
| – par internet | Gratuit |
| Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) | Gratuit |
| Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) | Gratuit |
| Commission d'intervention | 8,00€ par opération avec un plafond de 80 € par mois |

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais relatifs aux services et produits financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque Populaire fournit au Client.

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D312-1-1 A du COMOFI et l'offre groupée de services la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet. (2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(x) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné

SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

- 5 • Ouverture, transformation, clôture
- 5 • Relevés de compte
- 6 • Tenue de compte
- 6 • Services en agence
- 7 • Services Bancaires de Base
- 7 • Les Prestations de base

BANQUE À DISTANCE

- 8 • Par Internet
- 8 • Par téléphone
- 8 • Par automate

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

- 9 • Cartes
- 10 • Virements
- 11 • Prélèvements SEPA/TIPSEPA
- 11 • Chèques
- 12 • Les services liés à la carte
- 12 • Services liés aux retraits d'espèces

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

- 13 • Pack Famille
- 14 • Forfait Cristal
- 15 • Forfait Cristal Duo
- 16 • Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité Financière (OCF)

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

- 17 • Commission d'intervention
- 17 • Opérations particulières
- 17 • Incidents de paiement
- 18 • Plafonnements spécifiques

17

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

- 19 • Autorisation de découvert
- 19 • Crédits à la consommation
- 20 • Crédits immobiliers
- 20 • Autres prestations

19

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

- 22 • Epargne bancaire
- 22 • Placements financiers
- 23 • Autres produits et services

22

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

- 24 • Assurer vos moyens de paiement
- 24 • Votre assurance personnelle
- 24 • Protéger vos enfants
- 25 • Assurer l'avenir de vos proches
- 25 • Assurer vos biens

24

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

- 26 • Les opérations de change manuel
- 26 • Les virements SEPA
- 26 • Les virements non SEPA
- 26 • Les chèques
- 26 • La commission de change
- 26 • Les services liés à la carte
- 26 • Relevé de compte

26

RÉSOUTRE UN LITIGE

27

RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE

29

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Ouverture, transformation, clôture

Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte Gratuit

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte vers une autre Banque Populaire. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au "Guide de la Mobilité", disponible dans votre agence et sur le site Internet de votre banque.

Service d'aide à la mobilité bancaire Gratuit

Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois Gratuit

Clôture de compte :

– compte de dépôt Gratuit

– compte épargne (PEL, CEL...) Gratuit

Transfert de compte vers une autre Banque Populaire (tous types de comptes) Gratuit

Transfert de compte vers un autre établissement :

– comptes épargne (PEL, CEL, PEP...) 100,00€/produit

– comptes titres ordinaires, PEA ou PEA-PME 16,00€/ligne

(mini 120,00€)

– transfert de titres valeurs étrangères (mini 120,00€) 57,46€

Désolidarisation de compte joint Gratuit

Relevés de compte

Relevé (papier ou électronique)

– relevé de compte électronique (quelle que soit la périodicité) Gratuit

– relevé de compte papier mensuel Gratuit

– relevé de compte mensuel papier et électronique 1,50€/mois

– Relevé papier

- par quinzaine 2,00€/mois

- décadaire 3,00€/mois

- hebdomadaire 7,20€/mois

- journalier 16,70€/mois

– relevé de portefeuille titres

- annuel Gratuit

- trimestriel Gratuit

- mensuel 7,00€/mois

– carnet de bord 7,50€/an



Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure désormais en fin de votre relevé de compte. Chaque année, vous recevez également le relevé annuel des frais facturés sur votre compte au cours de l'année.

Les dates de valeur

Pour les chèques compensables en France :

- chèque émis J⁽¹⁾
- chèque remis à l'encaissement J+1 ouvré⁽¹⁾

⁽¹⁾ J : date de comptabilisation au compte du client. Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques)

Délai d'encaissement ou d'indisponibilité :

- chèque remis à l'encaissement 10 jours ouvrés

Tenue de compte

Tenue de compte 2,00€/mois

Gratuit pour :

- les jeunes de moins de 25 ans
- les clients détenteurs de l'offre « Les services Plus BP AURA »
- les clients détenteurs de la convention Droit au compte et OCF (Offre Clientèle Fragile)
- les clients contractant un crédit à la consommation ou immobilier

dont le compte support du prêt a été ouvert moins de 180 jours avant l'édition par la banque de l'offre de crédit (exonération des frais de tenue de compte pendant toute la durée du prêt)

Frais de tenue de compte de dépôt inactif 30€ par an⁽¹⁾
(compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier) dans la limite du solde créditeur du compte

Services en agence

Délivrance d'un RIB ou IBAN Gratuit

Enregistrement d'un changement d'adresse Gratuit

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque – en euros Gratuit

Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire) 18,70€

Frais de recherche de documents et copie de chèque (hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L. 133-1 du Code Monétaire et Financier)

– premier document 15,00€
– document supplémentaire 3,50€

Document conservé à l'agence Nous consulter

Frais de location de coffre-fort

Prix annuel défini en fonction du volume du coffre et du niveau de garantie.
– garantie unique de 30 000€ à partir de 100€/an

Frais de successions

– ouverture d'un dossier de succession au sein de la même Banque Populaire
– avoirs inférieurs à 15 000€ 1% des avoirs mini 75€
– avoirs entre 15 000 et 50 000€ 0,8% des avoirs
– avoirs supérieurs à 50 000€ 0,5% des avoirs maxi 750€

Services Bancaires de Base

(services défini à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte)

Gratuit

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- un changement d'adresse par an,
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- la domiciliation de virements bancaires,
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.),
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- la réalisation des opérations de caisse.

Pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base, en cas d'incident, les commissions d'intervention sont de 4€ par opération, plafonnées à 20€ par mois.

Les Prestations de base*

(ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services)

- l'ouverture et la clôture du compte, Gratuit
- la tenue du compte, Tarif standard**
- un changement d'adresse par an, Gratuit
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, Gratuit
- la domiciliation de virements bancaires, Gratuit
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, Tarifs standards**
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires, Tarifs standards**
- prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, Tarifs standards**
- abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.), Tarifs standards**
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque, Tarifs standards**
- fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne, Tarif standard**

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

*Au sens des articles L312-1 et D.312-5 du code monétaire et financier.

** Se reporter aux tarifs indiqués dans la présente brochure.

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Par Internet

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)
Cyberplus Initial⁽¹⁾⁽²⁾ Abonnement permettant de consulter ses comptes sur Internet. Gratuit
(hors fournisseur d'accès internet)

Cyberplus Initial Mineur⁽¹⁾⁽²⁾ Abonnement permettant de consulter ses comptes sur Internet. Gratuit

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)
Cyberplus Optimal Bourse⁽¹⁾⁽²⁾ Abonnement permettant de bénéficier, à partir d'un accès sécurisé au site de la Banque Populaire, aux services suivants : consultation de comptes et portefeuilles boursiers, possibilité d'effectuer des virements et de passer des ordres de bourse, accès à l'information boursière et financière. Gratuit⁽³⁾

SECURPASS (dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée) Gratuit

Mise à disposition d'un PassCyberplus pour la sécurisation des opérations en ligne. Gratuit puis 10€/pass

Autres services liés à l'utilisation d'Internet

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (mise en place par Cyberplus) Gratuit

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par Courriel (mise en place par Cyberplus) Gratuit

Accès à l'image des chèques remis et téléchargement (par consultation) Gratuit

Confirmation de l'exécution d'un virement émis (par SMS ou courriel) Gratuit

Téléchargement de documents Gratuit

Coffre-fort numérique (5 Go) 1,80/mois

Par Téléphone

Tonalité Plus et SMS+ permettent de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et des dernières opérations.

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

Serveur Vocal Tonalité Plus (24h/24 7j/7)⁽²⁾

- composez le 04 73 73 73 93 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) SMS+⁽²⁾

- composez le 6 11 10 à partir de votre mobile 0,35€/ SMS
(hors coût d'un SMS facturé par votre opérateur)

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Moviplus⁽²⁾ (abonnement mensuel, 2 choix possibles)

- Moviplus quotidien 3,20€/mois

- Moviplus hebdomadaire 1,50€/mois

Moviplus permet de recevoir sur téléphone mobile, le solde du compte, selon une périodicité adaptée à ses besoins.

Par Automate

Service Bancaire National Gratuit

Lors de déplacements hors de sa région habituelle, le Service Bancaire National attaché à la carte de paiement permet de consulter le solde de son compte sur l'ensemble des distributeurs Banque Populaire, de réaliser un virement vers un autre compte Banque Populaire et d'effectuer un retrait d'espèces.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet. (2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.(3) Pour les abonnements souscrits à partir du 1er février 2020.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Cartes

(cotisation annuelle)

Une réduction de 50% est accordée dès la 2^{ème} carte sur le même compte. Cette remise s'applique pour les nouvelles souscriptions de cartes et sur la cotisation la moins élevée (hors convention de relation)

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au 5 du mois suivant. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation quasi-systématique) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...)

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Les cartes Visa ou Mastercard Internationales permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Les cartes Visa Premier, Visa Platinum, Visa Infinite sont associées à de nombreux services. En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur), 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

Fourniture d'une carte de débit

(carte de paiement à autorisation systématique)

- fourniture carte Visa Electron 34,00€/an
Electron est une carte de paiement à débit immédiat. Elle permet de régler des achats chez les commerçants⁽¹⁾ et également d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique)

- fourniture carte Visa Classic à contrôle de solde 43,00€/an

(1) Les commerçants affichant le logo Visa Electron.

Fourniture d'une carte de débit

| | |
|--|------------|
| – fourniture carte Eurocard Mastercard | |
| – carte de paiement internationale à débit immédiat | 43,00€/an |
| – carte de paiement internationale à débit différé | 42,00€/an |
| – fourniture carte Visa Classic | |
| – carte de paiement internationale à débit immédiat | 43,00€/an |
| – carte de paiement internationale à débit différé | 42,00€/an |
| – fourniture carte Visa Premier | |
| – carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé | 125,00€/an |
| – fourniture carte Visa Platinum | |
| – carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé | 199,00€/an |
| – fourniture carte Visa Infinite | |
| – carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé | 299,00€/an |
| – carte PassCyberplus | 4,00€ |

Carte débit-crédit

La carte de débit-crédit permet de choisir d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit renouvelable associé à la carte.

| | |
|--|------------|
| – fourniture carte Visa Classic FACELIA | |
| – à débit immédiat | 43,00€/an |
| – à débit différé | 42,00€/an |
| – fourniture carte Visa Premier FACELIA | |
| – à débit immédiat ou différé | 125,00€/an |
| – fourniture carte Visa Platinum FACELIA | 199,00€/an |

| | |
|--|----------|
| Service E-Carte bleue (paiement sécurisé sur internet) | 5,00€/an |
|--|----------|

Paiements par carte

| | |
|---|-------------------------------|
| – paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE ⁽¹⁾ | Gratuit |
| – paiement par carte bancaire en devises (autres que l'euro) (cf. Rubrique Opérations bancaires à l'international p. 26) | 2,75% du montant par paiement |

Virements

Remarque : pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE⁽¹⁾, cf. Rubrique Opérations bancaires à l'international p. 26

Réception d'un virement SEPA

| | |
|----------------------------|---------|
| – occasionnel ou permanent | Gratuit |
|----------------------------|---------|

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

| | |
|--|---------|
| – émis vers un compte Banque Populaire AURA | Gratuit |
| – émis vers un compte d'un autre établissement | 4,60€ |
| – au guichet de votre banque | Gratuit |
| – par l'Internet | Gratuit |

Frais par virement permanent

| | |
|------------------------------|---------|
| – au guichet de votre banque | 1,10€ |
| – par l'Internet | Gratuit |

Frais de mise en place d'un virement permanent

| | |
|------------------------------|---------|
| – au guichet de votre banque | Gratuit |
| – par l'Internet | Gratuit |

Opposition à un virement avant exécution (révocation d'une échéance de virement)

| | |
|--|---------|
| – dans les délais légaux de révocation | Gratuit |
|--|---------|

| | |
|---|--------|
| Récupération de fonds mal aiguillés (BIC ou IBAN du bénéficiaire communiqué de façon erronée par le payeur) | 24,85€ |
|---|--------|

Virement SEPA Instantané Émission d'un Virement SEPA Instantané (Instant Payment)

| | |
|--|---------|
| – via application mobile (en dehors de Paylib entre amis) | 1,00€ |
| – via application mobile (via Paylib entre amis dans la limite de 300 €) | Gratuit |

Service Paylib entre amis

| | |
|---|---------|
| (Service permettant d'effectuer un virement SEPA occasionnel avec le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire dans la limite de 300€) | Gratuit |
|---|---------|

Prélèvements SEPA / TIPSEPA*

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA

| | |
|--|---------|
| – créancier organisme public et assimilé | Gratuit |
| – autre | Gratuit |

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

| | |
|--|---------|
| – créancier organisme public et assimilé | Gratuit |
| – autre | Gratuit |

Sélection de créanciers autorisés à prélever (Liste Blanche)

| | |
|------------------------------|--------------------|
| – avec Cyberplus | Gratuit |
| – au guichet de votre banque | 5,00€/notification |

Sélection de créanciers non autorisés à prélever (Liste Noire)

| | |
|--|---------|
| | Gratuit |
|--|---------|

Paiement d'un TIPSEPA

| | |
|--|---------|
| | Gratuit |
|--|---------|

Opposition à un prélèvement SEPA avant exécution (révocation d'une échéance de prélèvement)

| | |
|--|---------|
| | Gratuit |
|--|---------|

Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA (retrait du consentement)

| | |
|--|---------|
| | Gratuit |
|--|---------|

Remboursement d'un prélèvement SEPA - par prélèvement SEPA - (contestation non fondée)

| | |
|--|--------|
| | 15,00€ |
|--|--------|

Chèques

Remise de chèque(s)

| | |
|--|---------|
| | Gratuit |
|--|---------|

Remise de chèque(s) compensable en France

date de valeur = J+ 1 ouvré⁽¹⁾ (J : date de comptabilisation)

Délai d'encaissement ou d'indisponibilité : 10 jours ouvrés

Chèque remis et retourné impayé pour motif autre que sans provision

| | |
|--|---------|
| | Gratuit |
|--|---------|

Paiement d'un chèque

| | |
|--|---------|
| | Gratuit |
|--|---------|

Renouvellement automatique de chéquier

| | |
|--|---------|
| | Gratuit |
|--|---------|

Frais d'envoi de chéquier à domicile

- En envoi simple Frais d'affranchissement

- En envoi en recommandé Frais de recommandé

Frais d'émission d'un chèque de banque

| | |
|--|--------|
| | 10,50€ |
|--|--------|

Frais d'envoi de camets de bordereaux de remises de chèques

| | |
|-------------------|---------|
| – en envoi simple | Gratuit |
|-------------------|---------|

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (le client)

| | |
|---------------|-----------|
| maximum 3 ans | 16,90€/an |
|---------------|-----------|

* Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA⁽²⁾

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques)

(1) Voir détail zone EEE p.29

Les services liés à la carte bancaire

Service Cartego

- visuel catalogue (pour chaque nouveau visuel et par an) 10,00€/an
- photo personnelle (pour chaque nouveau visuel et par an) 10,00€/an

Service de personnalisation de la carte bancaire avec un visuel choisi dans une bibliothèque d'images, selon un thème particulier ou en téléchargeant une photo personnelle.

| | |
|--|-----------|
| Rédition du code confidentiel de la carte | 7,90€ |
| Rédition du code confidentiel de la carte en urgence | 12,50€ |
| Modification temporaire du plafond de retrait et/ou de paiement (3 mois maximum) | 20,00€ |
| Modification permanente du plafond de retrait et/ou de paiement | 20,00€/an |
| Refabrication de la carte | |
| – en mode normal | Gratuit |
| – en mode urgent | 20,00€ |
| Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération | Gratuit |

Services liés aux retraits d'espèces

| | |
|---|-------------------------------------|
| Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets Banque Populaire et Point Argent en euros | Gratuit |
| Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) | Gratuit |
| – à partir du 4 ^{ème} retrait dans le mois | 1,00€/retrait |
| – avec Visa Premier, Platinum, Infinite (retraits illimités) | Gratuit |
| Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque en devises (autres que l'euro) (cf. Rubrique Opérations bancaires à l'International p. 26) | 2,75% du montant + 3,65 €/retrait |
| Frais par retrait d'espèces à l'étranger au guichet d'une autre banque ⁽¹⁾ | 2,75% du montant + 5,35 €/opération |

(1) Voir détails zone EEE page 29

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

PACK FAMILLE, la convention qui équipe toute votre famille pour une cotisation unique

Pour les parents

| Le prix mensuel de la cotisation dépend du type de carte choisi | Essentiel | Confort | Premium |
|---|-----------|-----------|---|
| La tenue de(s) compte(s) | X | X | X |
| Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire | X | X | X |
| Alertes personnalisables | X | X | X |
| L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Paylib sans contact (« Paiement mobile ») ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque | X | X | X |
| Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾ | X | X | X |
| Une autorisation de découvert par compte ^{(1) (2)} | X | X | X |
| Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte ⁽⁴⁾ | 3 | Illimités | Illimités |
| Des chèquiers sur demande (hors frais d'envoi postaux) ⁽¹⁾ | X | X | X |
| Un conseiller dédié en agence | X | X | X |
| L'assurance perte ou vol des moyens de paiement – Sécuriplus ⁽³⁾ | | X | X |
| L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾ | | X | |
| L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ ⁽¹⁾ | | | X |
| Des retraits et paiements par carte hors zone Euro ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ | | | Illimités |
| Des virements SEPA instantanés | | | X |
| VISA Classic à contrôle de solde ⁽⁶⁾ | 12,9€ | 14,9€ | |
| VISA Classic | 12,9€ | 14,9€ | 2 cartes Visa Classic max. 27,9€ |
| 1 carte par compte et par titulaire ⁽²⁾ | | 22,9€ | 2 cartes Premier max. 2 cartes Classic |
| VISA Premier | | 22,9€ | 2 cartes Premier max. + 2 cartes Classic |
| VISA Platinum | | | 35,9€ |
| VISA Infinite | | | 49,9€ |
| | | | 2 cartes Platinum max. 2 cartes Infinite max. |



Pour tous les enfants de 12 à 28 ans

Les parents sont titulaires d'un PACK FAMILLE Essentiel

FORFAIT CRISTAL Essentiel Gratuit

Les parents sont titulaires d'un PACK FAMILLE Confort

FORFAIT CRISTAL Confort

- VISA Classic à contrôle de solde ⁽⁶⁾ ou VISA Classic Gratuit

Les parents sont titulaires d'un PACK FAMILLE Premium

FORFAIT CRISTAL Premium

- VISA Classic à contrôle de solde ⁽⁶⁾, VISA Classic ou VISA Premier Gratuit

(1) Clients majeurs uniquement. (2) Sous réserve d'acceptation de la banque. (3) Le contrat Sécuriplus est un contrat de BPCÉ Prévoyance, Société Anonyme au capital social de 13042257,50€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris N° 352259717. Entreprise régie par le Code des assurances – Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. (4) Dans la limite des plafonds de retrait et/ou de paiement définis par carte. (5) Hors commission de change. (6) Obligatoire pour les mineurs.

FORFAIT CRISTAL

Choisissez le forfait bancaire qui vous ressemble pour équiper votre compte personnel

| Pour les parents | | | |
|---|---|-----------|-------------|
| Le prix mensuel de la cotisation dépend du type de carte choisi | Essentiel | Confort | Premium |
| La tenue de compte | X | X | X |
| Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) | X | X | X |
| Alertes personnalisables | X | X | X |
| L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Paylib sans contact (« Paiement mobile ») ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque | X | X | X |
| Un service de coffre-fort numérique ⁽¹⁾ | X | X | X |
| Une autorisation de découvert ^{(1) (2)} | X | X | X |
| Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro ⁽⁴⁾ | 3 | Illimités | Illimités |
| Des chèquiers sur demande (hors frais d'envoi postaux) ⁽¹⁾ | X | X | X |
| Un conseiller dédié en agence | X | X | X |
| L'assurance perte ou vol des moyens de paiement – Securiplus ⁽³⁾ | | X | X |
| L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾ | | X | |
| L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ ⁽¹⁾ | | | X |
| Des retraits et paiements par carte hors zone Euro ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ | | | Illimités |
| Des virements SEPA instantanés | | | X |
| | VISA Classic à contrôle de solde ⁽⁶⁾ | 6,9€ | 9,9€ |
| | VISA Classic | 6,9€ | 9,9€ |
| 1 carte | VISA Premier | | 14,9€ 19,9€ |
| | VISA Platinum | | 25,9€ |
| | VISA Infinite | | 35,9€ |



Pour tous les enfants de 12 à 28 ans

| | |
|--|--|
| FORFAIT CRISTAL ESSENTIEL | 1€/mois de 12 à 24 ans 3€/mois de 25 à 28 ans |
| FORFAIT CRISTAL CONFORT ET PREMIUM (sous réserve d'éligibilité et hors Visa Infinite) | -50% de réduction ⁽⁷⁾ |

(1) Clients majeurs uniquement.

(2) Sous réserve d'acceptation de la banque.

(3) Le contrat Securiplus est un contrat de BPCE Prévoyance, Société Anonyme au capital social de 1 304 257,50 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris N° 352 259 717.

Entreprise régie par le Code des assurances – Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(4) Dans la limite des plafonds de retrait et/ou de paiement définis par carte.

(5) Hors commission de change. (6) Obligatoire pour les mineurs. (7) Arrondi à l'euro supérieur

FORFAIT CRISTAL DUO

Des services utiles et indispensables pour ceux qui ne veulent qu'un compte joint

| Le prix mensuel de la cotisation dépend du type de carte choisi | Essentiel | Confort | Premium |
|---|---|-----------|---------------------------------|
| La tenue de(s) compte(s) | X | X | X |
| Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire | X | X | X |
| Alertes personnalisables | X | X | X |
| L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Paylib sans contact (« Paiement mobile ») ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque | X | X | X |
| Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾ | X | X | X |
| Une autorisation de découvert par compte ^{(1) (2)} | X | X | X |
| Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte ⁽⁴⁾ | 3 | Illimités | Illimités |
| Des chèquiers sur demande (hors frais d'envoi postaux) ⁽¹⁾ | X | X | X |
| Un conseiller dédié en agence | X | X | X |
| L'assurance perte ou vol des moyens de paiement – Securiplus ⁽³⁾ par titulaire | | X | X |
| L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾ | | X | |
| L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ ⁽¹⁾ | | | X |
| Des retraits et paiements par carte hors zone Euro ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ | | | Illimités |
| Des virements SEPA instantanés | | | X |
| | VISA Classic à contrôle de solde ⁽⁶⁾ | 8,9€ | 12,9€ |
| | VISA Classic | 8,9€ | 12,9€ |
| 1 carte par compte et par titulaire ⁽²⁾ | VISA Premier | | 18,9€ 24,9€ 2 cartes Premier |
| | VISA Platinum | | 32,5€ 2 cartes Platinum |
| | VISA Infinite | | 44,9€ 2 cartes Infinite |
| | | | |

Les réductions complémentaires sur Forfait Cristal, Cristal Duo et Pack Famille

| | |
|---|------------------|
| Pour les sociétaires Casden et Frontaliers | 10% de réduction |
| Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise ⁽⁷⁾ | 50% de réduction |

(1) Clients majeurs uniquement. (2) Sous réserve d'acceptation de la banque. (3) Le contrat Securiplus est un contrat de BPCE Prévoyance, Société Anonyme au capital social de 1 304 257,50 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris N° 352 259 717. Entreprise régie par le Code des assurances – Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. (4) Dans la limite des plafonds de retrait et/ou de paiement définis par carte. (5) Hors commission de change. (6) Obligatoire pour les mineurs.

(7) Personnes physiques majeures capables agissant pour des besoins professionnels (entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs ou dirigeants d'entreprises...) titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise.

Convention de relation Banque Privée

(réservée aux clients de la Banque Privée)

Nous consulter

Anciennes conventions de relation

– Affinéa

Nous consulter

– Anciennes conventions ex BP2L, ex BPA et ex BPMC

Nous consulter

Les Services Plus BPAURA (plus commercialisés)

Nous consulter

Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité Financière (OCF)

Pour les clients en situation de fragilité financière, votre Banque Populaire propose une offre groupée de services spécifiques.

3 € par mois
soit pour information
36 € par an

– OCF

Les produits et services inclus

La tenue, la fermeture et l'ouverture du compte de dépôt

1 Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) Visa Electron

Le dépôt ou le retrait d'espèces en agence

4 virements mensuels SEPA, dont au moins 1 virement permanent

Des paiements par prélèvements SEPA illimités

2 chèques de banque par mois

Un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement (Cyberplus Initial)

1 abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Moviplus ou forfait alerte)

La fourniture de relevés d'identités bancaires

1 changement d'adresse par an

Le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte⁽¹⁾ **16,50 € par mois**

Pour les clients titulaires de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) :

– commission d'intervention **par opération 4 €**
dans la limite d'un plafond mensuel de **16,50 €⁽²⁾**

Frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA
– si montant de l'opération inférieur à 20 € **montant de l'opération**
plafonné à 6 €

– si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 € **6 €⁽³⁾**
dans la limite d'un plafond mensuel de **16,50 €⁽²⁾**

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

(2) Inclus dans le plafonnement spécifique lié aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Commission d'intervention

Commission d'intervention

– par opération, avec un plafond de 80 € par mois **8 €**

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...). Sur l'extrait de compte le libellé utilisé est : COMMISSION INTERVENTION

Opérations particulières

Frais par saisie administrative à tiers détenteur⁽¹⁾ **10% du montant**
(plafond fixé à 83,33 €) **de la créance**

Frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire⁽¹⁾ **105,00 €**

Incidents de paiement

Les incidents liés aux chèques

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

– inférieur ou égal à 50 € **22 €⁽²⁾**
– supérieur à 50 € **42 €⁽²⁾**

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS CHEQUE REJETE)

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision **14,00 €**

Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques **25,00 €**

Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire **37,85 €**

Les incidents liés aux autres moyens de paiement

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision

(y compris échéance de prêt)⁽³⁾
– inférieur à 20 € **Montant de l'opération**
– supérieur ou égal à 20 € **12 €⁽²⁾**

Frais de rejet d'un virement ou d'un TIPSEPA⁽³⁾

– inférieur à 20 € **Montant de l'opération**
– supérieur ou égal à 20 € **12 €⁽²⁾**

Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement.

(Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS PRELEVEMENT IMPAYE ou FRAIS VIREMENT IMPAYE selon la nature de l'incident)

(1) Ces frais ne sont pas soumis à TVA.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

(3) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

| | |
|--|---------|
| Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative de la banque en cas d'usage abusif dans la zone EEE ⁽¹⁾ | Gratuit |
| Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux dans la zone EEE ⁽¹⁾ | Gratuit |
| Frais pour déclaration à la BDF d'une décision de retrait de carte bancaire | 47,00€ |

Plafonnements spécifiques

| | |
|--|-----------------------------|
| – Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte ⁽²⁾ pour les clients détenteurs de OCF. | Plafonnement de 16,50€/mois |
| – Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte ⁽²⁾ pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier. | Plafonnement de 25 €/mois |

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Autorisation de découvert

Le solde du compte doit être maintenu créditeur. Une certaine souplesse de gestion peut toutefois être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total du découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte sera débiteur.

- découvert journalier moyen inférieur à 400€
- Forfait agios (minimum forfaitaire) (hors TEG) ⁽¹⁾ minimum 9,00 €/trimestre

Autorisation de découvert de compte convenue et formalisée

| | |
|---|---------|
| – frais de mise en place et de gestion (par an) | Gratuit |
| – intérêts débiteurs | |
| - découvert journalier moyen supérieur ou égal à 400€ | |
| Taux débiteur annuel révisable TBB+10 ⁽²⁾ | 17,90% |

Le découvert journalier correspond à la somme des découverts de la période entre 2 arrêts de compte, divisé par le nombre de jours de découvert.

Pour exemple : pour une utilisation de découvert de 1000€ pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 17,90%, le TAEG⁽³⁾ ressort à 19,60%.

Autorisation de découvert de compte non convenue

– Intérêts débiteurs :

En cas de dépassement ou en l'absence d'autorisation de découvert dont vous bénéficiez, les intérêts perçus sur l'encours moyen débiteur excédant le montant autorisé sont calculés au taux conventionnel majoré de 3 points.

Taux plafond fixé par la Banque de France⁽⁴⁾ dans le cadre de l'application des directives de la Banque de France, à chaque trimestre civil, toute modification étant immédiatement applicable.

Le TAEG⁽³⁾ est indiqué sur les relevés de compte.

Crédit à la consommation⁽⁵⁾

Prêt à la consommation (prêt automobile, travaux, trésorerie)

| | |
|--|------------------|
| – frais de dossier proportionnels au montant du prêt | 1,00% |
| – minimum | 75,00 €/dossier |
| – maximum | 450,00 €/dossier |
| – taux de crédits à la consommation | Nous consulter |

Location avec Option d'Achat (automobile)

Nous consulter

(1) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(2) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

(1) Hors TAEG selon l'art R313-4 du Code de la Consommation

(2) Taux de Base Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes : 7,90% en vigueur au 01/07/2019. Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment.

(3) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe de l'article R313-1 du Code de la Consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

(4) Ce taux calculé par la Banque de France, pour les crédits de trésorerie accordés aux particuliers est susceptible de variation à chaque trimestre civil. Si le découvert est supérieur à 1 524€, le taux appliqué sera celui publié sous la rubrique « découverts », toute variation étant immédiatement applicable.

(5) Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

Crédits immobiliers ⁽¹⁾

| | |
|--|----------------------------|
| Frais de dossier Prêt Épargne Logement | Gratuit |
| Frais de dossier Prêt à Taux Zéro | Gratuit |
| Autres prêts immobiliers | |
| – frais de dossier proportionnels au montant du prêt | 1,00% du montant |
| – minimum | 350,00 €/dossier |
| – taux des crédits immobiliers | Nous consulter |
| – prêts en CHF | Nous consulter |
| Frais de retard de paiement d'une échéance de prêt | Taux du prêt + 3 points |

Autres prestations

Les assurances liées aux crédits Nous consulter

Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, Incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit ⁽²⁾.

Assurance des emprunteurs est un contrat CNP Assurances et BPCE Vie, entreprises régies par le code des assurances.

Les garanties⁽³⁾

| | |
|---|------------------|
| – hypothèque | Nous consulter |
| – frais de gage sur véhicule | 50,00 € |
| – frais sur gage sur autre bien mobilier | 120,00 € |
| – nantissement de comptes ou de créances | |
| – détenu BP AURA | 100,00 €/dossier |
| – hors BP AURA | 250,00€/dossier |
| – délégation produits d'assurance vie capitalisation | |
| – détenu BP AURA | 100,00 €/dossier |
| – hors BP AURA | 250,00 €/dossier |
| – gage de compte d'instruments financiers | |
| – détenu BP AURA | 100,00€/dossier |
| – hors BP AURA | 250,00€/dossier |
| – attestation de mainlevée de garantie | |
| – pour les garanties notariées | 130,00€/dossier |
| – pour les autres garanties (cautions et gages) | 50,00€/dossier |
| – cautions bancaires | |
| – frais d'acte préétabli | 38,00 €/acte |
| – frais d'acte spécifique | 105,00€/acte |
| – commission d'engagement | Nous consulter |
| – autres cautions | Nous consulter |
| – frais de mainlevée de garantie de caution solidaire et sous seing privé | 75,00€ |

Autres prestations

| | |
|---|-------------------|
| – duplicata du tableau d'amortissement | 20,00€/duplicata |
| – duplicata du contrat de prêt | 20,00€ |
| – attestations/copies diverses | 20,00 €/copie |
| – forfait déblocages multiples (à compter du 10 ^{ème}) | 15,00€ |
| – modification du prêt (hors substitution assurance emprunteur) | |
| – avec avenant sans modification de garantie | 450,00€/prêt |
| – avec avenant avec modification de garantie | 450,00€/prêt |
| – renégociation de taux (sur le capital restant dû par prêt) | 1,5% |
| avec un minimum de 450,00€/prêt | |
| – changement de devises ou de type de taux (sur capital restant dû par prêt) avec un minimum de 450€ par prêt | 1,5% |
| – modification du contrat sans rédaction d'avenant | 45,00 € |
| (changement de compte de prélèvement ou de dates de prélèvement) | |
| – décompte pour remboursement anticipé dont l'offre de prêt est antérieure au 1 ^{er} juillet 2016 | 20,00€ |
| – lettre d'information annuelle aux cautions | 20,00€/an/caution |
| (frais réglés par le bénéficiaire du crédit) | |
| – arbitrage sur assurance vie ou portefeuille titres externes nantis | Gratuit |
| – caution SACCEF | Nous consulter |
| – remboursement d'un prêt à la consommation | Nous consulter |
| – remboursement d'un prêt immobilier | Nous consulter |
| – frais d'envoi de contrats aux non résidents | 125,00€ |

Une notice concernant l'information des emprunteurs relative aux taux maxima autorisés en France est disponible dans les agences de la Banque Populaire.

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

(2) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(3) Les tarifs indiqués dans cette rubrique représentent les frais bancaires. S'ajoutent éventuellement les frais et débours liés à l'accomplissement des formalités légales, réglementaires et contractuelles.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Épargne bancaire

Épargne monétaire et contractuelle Nous consulter

Crescendo (abonnement annuel) (*plus commercialisé*) 18,00 €

Service permettant de placer les excédents de trésorerie : lorsque le solde du compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix. Attention, l'inverse n'est possible uniquement que par une action de votre part sous Cyberplus ou sur instruction écrite expresse de votre part, pour chaque virement

Frais de tenue de compte inactif non réglementé⁽¹⁾ (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier) 30,00€/an

Placements financiers

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient pour le client de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que l'établissement fournit au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre.

Ouverture d'un compte titres ordinaire, PEA ou PEA-PME Gratuit

Ordre exécuté par internet ou par téléphone Euronext Paris

| | Téléphone | Internet |
|---|-----------|----------|
| Minimum | 18,00€ | 9,70€ |
| Commission proportionnelle au montant de la transaction (cumulatif par tranche sur le montant total de l'ordre) | | |
| - de 0 à 1 500€ | 0% | 0% |
| - de 1 500 à 10 000€ | 1,15% | 0,51% |
| - au delà de 10 000€ | 1,10% | 0,46% |

+ 38€ par ligne de titres nominatifs

Ordre de bourse sur place Etrangère Nous consulter

Droits de garde y compris LineBourse (perception annuelle)

- droits de garde sur valeurs Banque Populaire Gratuit

- droits de garde (commission proportionnelle calculée sur la valeur du portefeuille)

| Tranche de valeur par compte titres, PEA ou PEA-PME | Commission proportionnelle |
|---|-------------------------------|
| Tranche de 0 à 50 000€ | 0,25% |
| Au delà de 50 000€ | 0,20% |
| - les 8 premières lignes du portefeuille | 8,00€/ligne |
| - lignes 9 à 25 du portefeuille | 4,00€/ligne |
| - au-delà de la 25 ^{ème} ligne | 2,00€/ligne |
| Minimum de perception | 37,00€ |
| Maximum de perception | 840,00€ |
| Si détention de titres étrangers dans le portefeuille | Forfait 43,50€ ⁽²⁾ |

Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif, de PEA ou PEA-PME (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier) Application des droits de garde⁽³⁾

Autres produits et services

Service d'épargne programmée pour investir sur les marchés financiers

- Hisséo Vie⁽¹⁾ (dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie) Gratuit
- Hisséo⁽¹⁾ (dans le cadre d'un PEA, PEA-PME et/ou d'un compte titres ordinaire) Gratuit

Gérer votre patrimoine financier

- bilan patrimonial Nous consulter
- relevé patrimonial 60,00€
- gestion sous mandat Nous consulter
- mandat d'arbitrage sur contrat d'assurance vie multi supports Nous consulter

Commission de Règlement Différé (CRD)

Cette commission est calculée compte par compte, prorata temporis, avec compensation des achats et des ventes effectués, valeur par valeur, sur une même liquidation. Elle s'ajoute aux frais de courtage.

- par mois avec un minimum de 20,80€+ frais fixe 5,65€ 0,62%/mois
- frais d'intervention pour insuffisance de couverture CRD 18,00€
- CRD : Frais en cas de débouclage Nous consulter
- frais de prorogation calculé sur la base du cours de la clôture de la valeur du jour de la prorogation 0,18%

Opérations diverses

- transfert de titres (mini 120,00€)
- valeurs françaises 16,00€/ligne
- valeurs étrangères 57,46€/ligne
- duplicata IFU, attestation fiscale Nous consulter
- titres nominatifs (par ligne de titres convertis) 35,00€/ligne
- gestion des titres non cotés sur un PEA ou PEA-PME
- frais d'ouverture de dossier 125,00€/dossier
- gestion de titres (frais d'acquisition de cession) 54,00€/acte
- frais de versement sur dividendes 32,50€/acte

Opérations sur titres

- paiement de coupons valeurs françaises Gratuit
- paiement de coupons valeurs étrangères 5% du montant
- mini 20,00€
- attribution, souscription d'actions, échanges de titres, exercice de bons, paiement de dividendes en actions et autres opérations sur titre Nous consulter

Souscription d'OPC (organisme de placement collectif : OPCVM, FIA)

Une partie des frais de souscription et de gestion des OPC peut être reversée à la Banque Populaire au titre de son activité de conseil. Vous pouvez recevoir sur demande de votre part des précisions sur la rémunération de la Banque Populaire perçue à ce titre⁽²⁾

- OPCVM / FIA Banque Populaire Gratuit
- OPCVM / FIA hors Banque Populaire Nous consulter

Les transactions sur l'or

- achat et vente d'or * 2% du montant
- mini 36,00€ (hors fiscalité)
- mise sous sac scellé Nous consulter
- document d'authentification Nous consulter
- autres prestations Nous consulter

* s'applique à chaque opération, un ordre par catégorie de pièce et par bénéficiaire

(1) Hors droits d'entrée en fonction du support d'investissement. (2) Conformément à la réglementation en vigueur pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le CLIENT doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du CLIENT selon les cas.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Assurer vos moyens de paiement

| | |
|---|-----------|
| Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement – Sécuriplus | 28,00€/an |
| Sécuriplus co-titulaire | 14,00€/an |

Assurance des chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger; permettant le remboursement des clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur; dans le cas d'une usurpation d'identité (utilisation frauduleuse des données personnelles) et lors du bris ou du vol de votre téléphone portable. ⁽¹⁾

Votre assurance personnelle

| | |
|---|----------------|
| MAV (Multirisque des Accidents de la Vie) | Nous consulter |
|---|----------------|

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie peut permettre le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance essentiels (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives et sociales...). ⁽¹⁾

| | |
|---|----------------|
| Autonomis (tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi) | Nous consulter |
|---|----------------|

Contrat d'assurance ayant pour objet le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance indispensables pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie. ⁽¹⁾

| | |
|--|----------------|
| Assur-BP Santé (Offre adaptée en fonction de votre situation, avec 3 profils : Solo, Famille, ou Master; et choix parmi 4 niveaux de couverture) | Nous consulter |
|--|----------------|

Complémentaire santé qui compense la baisse des remboursements relevant des Régimes Obligatoires d'assurance maladie. Vous maîtrisez le budget de santé de votre famille. ⁽¹⁾

| | |
|--------------------|----------------|
| Assurance Obsèques | Nous consulter |
|--------------------|----------------|

Solution pour anticiper le financement de vos obsèques et préserver vos proches. Elle assure notamment aux bénéficiaires de votre choix, le versement d'un capital destiné à financer une partie ou la totalité des frais de vos obsèques. ⁽¹⁾

Protéger vos enfants

| | |
|-------------------|----------------|
| Assur – BP Enfant | Nous consulter |
|-------------------|----------------|

| | |
|---------------------|----------------|
| Assur – BP Horizon, | Nous consulter |
|---------------------|----------------|

Assur – BP Horizon offre aux jeunes de moins de 28 ans une assurance personnelle (responsabilité civile, assistance en cas d'accident...) et/ou une assurance logement (indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...). ⁽¹⁾

Assurer l'avenir de vos proches

| | |
|-------------------|----------------|
| Assurance Famille | Nous consulter |
|-------------------|----------------|

Assurance Famille vous protège financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie ; en cas de maladie ou d'accident entraînant une Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA), maladie redoutée* ou décès. ⁽¹⁾

| | |
|------------------------------|--------|
| Fructi-Budget | |
| - version 1 500€ sur 24 mois | 47,90€ |
| - version 3 000€ sur 12 mois | 47,90€ |
| - version 3 000€ sur 24 mois | 89,60€ |

Ce contrat d'assurance assure, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant une durée d'un ou de deux ans à la personne désignée par l'assuré pour recevoir la prestation. ⁽¹⁾

| | |
|------------------|--------|
| Fructi Facilités | 25,90€ |
|------------------|--------|

Ce contrat d'assurance du compte permet le versement d'un capital, en cas de décès de l'assuré, fonction de la situation du compte bancaire au jour du décès. ⁽¹⁾

| | |
|--|----------------|
| Produits de prévoyance plus commercialisés | Nous consulter |
|--|----------------|

- Assurance Privilège
- Assurance Prestige
- Contrats de prévoyance ex BPMC, ex BP2L et ex BPA
- Dédicace
- Fructi-famille/Tisséa

Assurer vos biens

| | |
|-----------------|----------------|
| Assur BP – Auto | Nous consulter |
|-----------------|----------------|

| | |
|--------------------|----------------|
| Assur BP – Habitat | Nous consulter |
|--------------------|----------------|

| | |
|-------------------|----------------|
| Tranquil' Habitat | Nous consulter |
|-------------------|----------------|

| | |
|------------------|-----------|
| Sécuri High Tech | |
| - Offre Solo | 36,00€/an |
| - Offre Famille | 48,00€/an |

Un contrat unique pour protéger la plupart de vos appareils high-tech nomades d'une valeur d'achat unitaire supérieure à 30€ (à l'exception des téléphones mobiles) en cas de bris accidentel ou de vol, en France comme à l'étranger. ⁽¹⁾

(1) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

*Maladies graves telles qu'un infarctus myocarde, certains cancers un accident vasculaire cérébral, (liste non exhaustive) telles que définies dans les conditions générales valant notice d'information.

(1) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL⁽¹⁾

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Les opérations de change manuel

| | |
|--|----------------|
| – Devises | 7,60€ |
| – Reprise chèques de voyage | Nous consulter |
| <i>Service réservé aux clients Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes</i> | |

Les virements SEPA

(virement en euros, au sein de l'EEE⁽¹⁾ ainsi qu'en Suisse, à Saint Marin et à Monaco avec coordonnées bancaires BIC et IBAN du bénéficiaire)

| | |
|---|---------|
| – frais par virement émis en agence | 4,60€ |
| – frais par virement émis via Cyberplus | Gratuit |
| – frais par virement reçu | Gratuit |

Les virement non SEPA⁽²⁾

(virement dans une devise autre que l'euro ou virement en provenance ou à destination d'un pays en dehors de la zone SEPA⁽¹⁾)

| | |
|---|------------------|
| – frais sur virement émis (hors commission de change) | |
| - mini 20,30€ maxi 152,30€ | 0,10% du montant |
| – frais sur virement reçu (hors commission de change) | |
| - inférieur ou égal à 500€ | 8,10€ |
| - supérieur à 500€ | 16,20€ |
| – virement occasionnel vers un client Banque Populaire du Maroc (maxi 150 000€) | Nous consulter |
| – commission additionnelle swift urgent | 16,00€ |
| – acquis swift (transmission sur demande) | 7,80€ |
| – frais d'intervention | 25,00€/acte |

Les chèques⁽²⁾

| | |
|---|------------------|
| – chèque émis à destination d'une banque étrangère (mini 20,00€ ; maxi 150,00€) | 0,15% du montant |
| – chèque tiré sur une banque étrangère | 40,00€/chèque |

La commission de change

| | |
|--|------------------|
| – les opérations se présentant dans une devise autre que l'euro font l'objet d'une commission de change de : | 0,05% du montant |
| - mini 13,20€ maxi 96,50€ | |

Les services liés à la carte

| | |
|--|---------|
| – frais d'opposition sur carte pour perte ou vol à l'étranger (hors zone EEE) ⁽¹⁾ | Gratuit |
|--|---------|

Relevé de compte

| | |
|--|---------------|
| – duplicata d'extrait de compte en devises | 5,00€/extrait |
|--|---------------|

(1) EEE et SEPA voir détails des pays p.29

(2) S'ajoutent le cas échéant, les frais de transmission (frais swift) ainsi que les commissions et frais éventuellement réclamés par les correspondants étrangers

RÉSOLUDRE UN LITIGE Exprimer une réclamation

Votre Banque Populaire : votre interlocuteur privilégié

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

— En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller en agence/ e-agence est le premier interlocuteur** pour répondre à votre réclamation.

— Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au **Service Réclamations Client**.

| | |
|---------------------|--|
| Par mail | reclamations.bpaura@bpaura.banquepopulaire.fr |
| Par courrier | Service Réclamations Client 2 avenue du Grésivaudan 38700 Corenc |
| Par internet | Formulaire de réclamation CLIQUEZ ICI |

Nous nous engageons à vous répondre sous 20 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier, ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date de réception de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la Banque Populaire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du **Service Réclamations Client**, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

— **Le médiateur de la consommation* / de la Banque Populaire** pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers et assurances).

| | |
|---|---|
| Par internet | Par courrier |
| https://www.mediateur-fnbp.fr | Monsieur le Médiateur de la consommation auprès de la FNBP 76/78 avenue de France 75013 Paris |

— Pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPC ...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres : **le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers**. Ce choix est définitif.

| Par internet | Par courrier |
|---|--|
| http://www.amf-france.org | Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02 |

— Pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation : **le médiateur de l'assurance**

| Par internet | Par courrier |
|---|---|
| https://www.mediation-assurance.org | La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 |

En cas de souscription par internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>

* Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Pour contacter un conseiller

À partir du Centre de Relation Clients :

Depuis la France, au : 04 73 73 73 93 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)
du lundi au vendredi de 8h00 à 21h00 et le samedi de 9h00 à 13h00

Un accès direct à votre compte
où que vous soyez et 24h/24 :

Par Internet, avec Cyberplus
(www.bpaura.banquepopulaire.fr)
Par SMS avec le 6 11 10 (0,35€ par envoi + coût d'un SMS)
Par téléphone, avec Tonalité Plus (serveur local)

Depuis la France, au : 04 73 73 73 93 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes
4 boulevard Eugène Deruelle
69003 LYON

Entreprise inscrite à l'ORIAS sous le numéro 07 006 015

Zone EEE : Espace Economique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Principauté d'Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

Zone EURO : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Les crédits renouvelables sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.- BPCE Financement au capital de 73 801 950 euros
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 Paris Cedex 13
439 869 587 RCS PARIS- Adresse : Panhard et Levassor, 75634 Paris cedex 13.

La Location avec Option d'Achat est un produit de :Capitole Finance-Tofinso, intermédiaire de crédit du bailleur BPCE Lease :BPCE LEASE société anonyme au capital de 354 096 074 eurosSiège social : 50, avenue Pierre Mendès-France - 75201 Paris Cedex 13 379 155 369 RCS de Paris.

Sécuriplus, Multirisque des Accidents de la Vie, Dédicace, Autonomis et Fructi-Budget sont des produits de : BPCE Prévoyance -SA au capital social de 13 042 257,50 euros Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris 352 259 717 RCS PARIS. Entreprise régie par le Code des assurances.

Fructi-Facilités est un produit de : BPCE Vie - SA au capital social de 161 469 776,00 euros Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris 349 004 341 RCS PARIS. Entreprise régie par le Code des assurances.

Assurance des emprunteurs et Assur BP Obsèques sont des produits de : BPCE Vie- SA au capital social de 161 469 776,00 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
349 004 341 RCS PARIS. Entreprise régie par le Code des assurances.

et CNP ASSURANCES,- SA avec conseil d'administration, au capital social de 686 618 477 € entièrement libéré,
Siège social : 4, place Raoul Dautry, 75015 Paris
Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris
sous le numéro 341 737 062. - Entreprise régie par le Code des assurances.

Assur-BP Santé est un contrat de :

BPCE Assurances-SA au capital de 61 996 212 euros. Siège social : 88, avenue de France 75641 Paris Cedex 13, immatriculé au RCS Paris n° B 350 663 860. Entreprise régie par le Code des assurances.

Assurance Famille est un produit de BPCE Vie-SA au capital social de 161 469 776,00 euros Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris 349 004 341 RCS PARIS. Entreprise régie par le Code des assurances.

et
BPCE Prévoyance - SA au capital social de 13 042 257,50 euros Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris 352 259 717 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

ASSUR-BP Enfant, ASSUR-BP Horizon, ASSUR-BP Habitat,, ASSUR-BP Auto et BP-info sont des contrats assurés par : BPCE IARD-SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 euros entièrement versé.
401 380 472 RCS NIORT Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY
Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09. Entreprise régie par le Code des Assurances.

Sécuri High Tech est un contrat de : BPCE Prévoyance - SA au capital social de 13 042 257,50 euros - Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris 352 259 717 RCS PARIS . Entreprise régie par le Code des assurances.

Assurance obsèques est un produit de : BPCE Vie - SA au capital social de 161 469 776,00 euros -Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris 349 004 341 RCS PARIS. Entreprise régie par le Code des assurances.

Assurance famille est un produit de : BPCE Vie -SA au capital social de 161 469 776,00 euros Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris 349 004 341 RCS PARIS. Entreprise régie par le Code des assurances.
Et BPCE Prévoyance - SA au capital social de 13 042 257,50 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris 352 259 717 RCS PARIS. Entreprise régie par le Code des assurances.

